

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 039-243900420-20260506-95_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 06 mai 2026

Date de convocation
27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, mercredi 06 mai à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à La Loye au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Désignation des délégués au Syndicat mixte du SCoT du Pays
Dolois- Pays de Pasteur
N°95/2026**

Nombre de membres

40

Présents

38

Représentés

1

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot,
Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux,
Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot,
Schouwey, Bigueur, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusé M. Ferniot (procuration à M. Rochet).

Absent Mme Hählen.

Vu la délibération n°143/2025 du 17 décembre 2025, par laquelle le Conseil communautaire décidait d'adhérer au Syndicat mixte fermé du SCoT du Pays Dolois – Pays de Pasteur,

Considérant les statuts du Syndicat qui stipulent que le syndicat sera composé de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Le Comité syndical comptera 13 membres titulaires et 13 membres suppléants avec une répartition prenant en compte la démographie des EPCI et garantissant une représentation équilibrée : 6 titulaires du Grand Dole (6 suppléants), 3 titulaires de Jura Nord (3 suppléants), 2 titulaires de la Plaine Jurassienne (2 suppléants), 2 titulaires du Val d'Amour (2 suppléants),

La décision relative à la désignation des délégués au Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois – Pays de Pasteur est soumise au vote à bulletin secret pour l'élection des délégués titulaires,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède au vote à bulletin secret,

Résultat du scrutin du 1^{er} tour

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 37

Ont obtenu :

- Stéphanie Desarbres : 21 voix,
- Etienne Rougeaux : 32 voix,
- Philippe Rouault : 21 voix.

Etienne Rougeaux est déclaré élu au 1^{er} tour.

Résultat du scrutin du 2nd tour

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 39

Ont obtenu :

- Stéphanie Desarbres : 17 voix,
- Philippe Rouault : 22 voix,

Philippe Rouault est déclaré élu au 2nd tour.

En conséquence, le Conseil communautaire, désigne :

- Etienne Rougeaux et Philippe Rouault comme délégués titulaires,
- Stéphanie Desarbres et Philippe Brochet comme délégués suppléants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

